



L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mars 2024 se prononce en faveur de l'ensemble des résolutions proposées, notamment celles visant à la réalisation de l'augmentation de capital de 300 millions d'euros.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Clariane s'est réunie le 26 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Pierre Duprieu, Président du Conseil d'administration, et en présence de Mme Sophie Boissard, Directrice générale du Groupe, de M. Philippe Garin, Directeur financier du Groupe, de Mme Amandine Daviet, Secrétaire générale du Groupe, des membres du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale mixte a approuvé à une large majorité l'ensemble des résolutions soumises aux votes des actionnaires.

- Augmentation de capital

L'adoption, par les actionnaires de Clariane, des résolutions relatives à l'augmentation de capital prévue de 300 millions d'euros est une nouvelle étape franchie vers sa réalisation, prévue fin juin 2024 ou en septembre 2024. La finalisation de cette nouvelle étape s'inscrit dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière du Groupe annoncé le 14 novembre 2023, destiné à réduire son endettement et son levier financier.

L'augmentation de capital reste soumise à la levée des conditions suspensives suivantes :

- Obtention par les autorités de concurrence compétentes de l'autorisation de l'éventuelle prise de contrôle de Clariane par Predica, dans l'hypothèse où l'exercice de la garantie octroyée par Predica à l'augmentation de capital conduirait cette société à prendre le contrôle de Clariane ;
- Obtention d'une modification des termes du contrat d'émission des Océanes à maturité 2027 (0,875% - FR0013489739) afin d'exclure des cas de remboursement anticipé le cas d'une prise de contrôle de Clariane par Predica du fait de l'augmentation de capital ;
- Remise par l'expert indépendant désigné par le Conseil d'administration de Clariane d'une attestation d'équité confirmant le caractère équitable des conditions de l'augmentation de capital et des accords connexes dont les engagements de souscription ;
- Approbation du prospectus de l'augmentation de capital par l'Autorité des marchés financiers.

Il est rappelé que l'augmentation de capital prévoit le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui pourront dès lors souscrire à cette augmentation de capital afin de maintenir leur participation en bénéficiant de la décote. Dans le cas contraire, les actionnaires qui ne souhaiteront pas exercer leur droit préférentiel de souscription feront l'objet d'une dilution significative qui pourra être en tout ou partie compensée par la vente de leur droit préférentiel de souscription.

La Société rappelle enfin que l'augmentation de capital constitue une condition essentielle de son plan de renforcement de la structure financière et qu'en cas de non-réalisation de celle-ci, la Société serait conduite à se placer sous un régime de protection adapté pour renégocier son endettement avec ses créanciers.

- Gouvernance

Les actionnaires ont, par ailleurs, approuvé la ratification de la cooptation de M. Matthieu Lance en qualité d'administrateur. Le parcours diversifié et l'expérience reconnue de M. Matthieu Lance dans le secteur financier vient renforcer les compétences du Conseil d'administration notamment en apportant une expertise dans les domaines des investissements, de la gestion d'actifs, de la gestion immobilière et des fusions & acquisitions. Le Conseil d'administration bénéficiera également de

l'expérience acquise par M. Matthieu Lance dans d'autres Conseils d'administration de sociétés cotées.

- Compte-rendu des décisions

Les résultats complets des votes seront disponibles sur le site internet www.clariane.com.

L'Assemblée générale sera disponible en différé dans la rubrique Investisseurs du site www.clariane.com.

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris Section A depuis novembre 2006.

Euronext ticker: CLARI.PA - ISIN: FR0010386334

Contacts investisseurs

Stéphane Bisseuil
Directeur des relations investisseurs
+33 (0)6 58 60 68 69
stephane.bisseuil@clariane.com

Contacts presse

Matthieu Desplats
Directeur des relations presse
06 58 09 01 61
Matthieu.desplats@clariane.com

Julie Mary
Responsable des relations presse
06 59 72 50 69
julie.mary@clariane.com

Florian Bachelet
Responsable des relations presse
06 79 86 78 23
florian.bachelet@clariane.com